

REVENUS 2005

N° 2035-A

COMPTE DE RESULTAT FISCAL

pour AJ mois

1	NOM ET PRENOMS OU DENOMINATION					
ACTIVITE nature (1) : si vous êtes professionnel de la santé, indiquez le code qui correspond à votre situation vis à vis de la convention médicale						
N° SIRET :			si exercice en société (2)	AV		
Résultat déterminé* : d'après les règles "recettes-dépenses" AK			d'après les règles "créances-dettes" AL	AS		
Comptabilité tenue* : Hors taxe CV			Taxe incluse CW	Non assujetti à la TVA AT		
Si vous êtes adhérent d'une association agréée*		AM	Année d'adhésion AN	Nombre de salariés AP		
				E001 Salaires perçus AR R479		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau 1 de la déclaration n° 2035)			DA	R753		
			*(cochez la case correspondant à votre situation)			
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	R471		
	2	A déduire {Débours payés pour le compte des clients (2)	AB	R472		
	3	{ Honoraires rétrocedés (3)	AC	R473		
	4	Montant net des recettes	AD	R310		
	5	Produits financiers (4)	AE	R303		
	6	Gains divers (5)	AF	R315		
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)	AG	R480		
D E P E N S E S	8	Achats (6)	BA	R210		
	9	{ Salaires nets et avantages en nature (7)	BB	R216		
	10	Frais de personnel { Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BC	R481		
	11	{ Taxe sur la valeur ajoutée	BD	R751		
	12	Impôts et taxes (8) { Taxe professionnelle	BE	R702) R215		
	13	{ Autres impôts	BS	R708)		
	14	(8) Contribution sociale généralisée déductible	BV	R720		
	15	Loyer et charges locatives	BF	D333		
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration (9)	BW	D337		
	17	Entretien et réparations	} TOTAL :]	}		
	18	Personnel intérimaire			} travaux, four-]	}
	19	Petit outillage (10)				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité	} vices extérieurs]	}		
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions (11)			} TOTAL :]	}
	22	Primes d'assurances	} transports et]	}		
	23	Frais de véhicules (12)			} déplacements]	}
	24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>)	} TOTAL :]	}		
	25	Autres frais de déplacements (voyages...)			} TOTAL :]	}
	26	Charges sociales personnelles (13) :	} TOTAL :]	}		
	27	dont obligatoires BT R504			} frais divers]	}
	28	dont facultatives BU R503	} de gestion]	}		
	29	Frais de réception, de représentation et de congrès			} TOTAL :]	}
	30	Fournitures de bureau, documentation et P et T	} frais divers]	}		
	31	Frais d'actes et de contentieux.....			} de gestion]	}
	32	Cotisations syndicales et professionnelles.....	} TOTAL :]	}		
	33	Autres frais divers de gestion			} TOTAL :]	}
34	Frais financiers (14)	BN	R203			
35	Pertes diverses (15)	BP	R222			
36	Total (lignes 8 à 32)	BR	R482			

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2035 TAXE PROFESSIONNELLE

N° 2035-E

DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

N° SIRET			
Nom et prénom ou dénomination :			
Adresse professionnelle			
Code postal :		Ville :	
RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNEE 20 OU A LA PERIODE DU AU			
A. RECETTES			
1	Montant net des recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale (déduction faite des redevances de collaboration figurant au cadre BW de l'imprimé 2035-A et des recettes indiquées au cadre 6 de l'imprimé 2035 B)	DF	G110
2	Gain divers (à l'exclusion des remboursements de crédits de TVA)	DG	G120
3	Taxe déductible afférente aux dépenses visées aux lignes 4 à 9 (1)	DH	G130
TOTAL A		DI	G100
B. DEPENSES			
4	Achats	DJ	G210
5	Variation de stock (2)	DK	G220
6	Travaux, fournitures et services extérieurs (3)	DL	G230
7	Loyers et charges locatives, location de matériel et de mobilier (loyers cf. (4) ; dépenses personnelles cf. (3))	DM	G240
8	Frais de transports et de déplacements (3)	DN	G250
9	Frais divers de gestion	DO	G260
10	TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne 1 (1)	DP	G270
11	Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à la disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	DQ	G280
TOTAL B		DR	G200
C. VALEUR AJOUTEE			
Total A - Total B		DS	G300